

FICHE PROJET TUNISIE

1. IDENTIFICATION

Intitulé	Bonification d'intérêt BEI : Mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien -		
Coût total	Contribution de la C.E : 10 millions d'Euros Prêt de la Banque : 40 millions d'Euros Prêt global : 230 millions d'Euros		
Méthode d'assistance	Approche projet – gestion centralisée		
Code C.A.D.		Secteur	Environnement

2. MOTIF

2.1. Contexte sectoriel

La problématique de l'environnement constitue un problème important pour certaines grandes et moyennes villes et zones côtières. Ces lieux connaissent encore de graves problèmes dans le domaine de l'assainissement des eaux et de la pollution industrielle, deux problèmes qui constituent de graves menaces pour la santé des populations. De plus, cette pollution entrave les investissements touristiques, secteur essentiel pour la continuation de la croissance économique du pays. Certaines mesures ont été prises, avec l'aide de différents bailleurs de fonds, mais la mise à niveau environnementale de plusieurs sites et centres industriels reste encore à faire.

2.2. Enseignements tirés

La Commission a financé des bonifications d'intérêt sur des prêts de la BEI avec MEDA I et II pour le financement des projets d'assainissement liquide, de dépollution industrielle et dans le domaine des déchets solides ménagers.

Les bonifications d'intérêt sont un instrument efficace, grâce à l'effet de levier généré qui permet ainsi de mobiliser les capitaux nécessaires pour financer le développement des infrastructures. Cette bonification, qui permettra la mise à niveau environnementale du Groupe Chimique Tunisien (GCT), mobilisera des investissements additionnels nécessaires pour la modernisation des activités de production.

2.3. Actions complémentaires

Il convient de rappeler que la BEI a déjà financé deux programmes de dépollution industrielle en Tunisie avec GCT : un premier prêt a financé la dépollution atmosphérique à Gabès dans l'année 1990 et un deuxième prêt finance la dépollution du Golfe de Gabès par la mise en terril des déchets de la production (le phosphogypse ; projet en cours d'exécution). Lors de nombreuses années de

coopération GCT a toujours fait preuve de sa capacité de réaliser ses projets d'investissements.

Dans les domaines de la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles, de nombreuses actions sont menées par la Banque Mondiale, l'Agence française de Développement et la Coopération allemande.

2.4. Coordination des bailleurs de fonds

La plateforme de base qui assurera la coordination des actions, sera le groupe de travail sectoriel thématique « environnement et infrastructure » qui réunit tous les majeurs bailleurs de fonds dans le secteur environnement et énergie. Ce groupe, qui a été constitué en 2006 sur initiative de la Commission, s'est déjà réuni en quatre occasions.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

L'objectif général est de contribuer à un meilleur équilibre environnemental dans les zones urbaines et à l'amélioration des conditions de vie de la population.

L'objectif spécifique est de réduire les risques sanitaires et d'autres impacts liés à la pollution dans les régions concernées. En outre, le projet accroîtra la protection des nappes phréatiques, diminuera la charge organique polluante rejetée dans la Méditerranée et contribuera à améliorer et à protéger l'environnement marin.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

La BEI examine l'opportunité de financer une partie du programme d'investissement du Groupe Chimique Tunisien (GCT) au titre du XIème Plan de Développement. GCT est un producteur d'acide phosphorique et d'un nombre d'autres produits d'engrais chimiques et se compte parmi les entreprises les plus importantes de la Tunisie. GCT est une société industrielle exploitant le phosphate, un des rares matériaux de base du pays. Le groupe est une entreprise publique à caractère commercial, géré selon les règles du secteur privé. GCT est le premier exportateur du pays et un des premiers exportateurs de produits de phosphates au niveau mondial.

La première partie du programme d'investissements de GCT qui a été proposée pour un financement de la BEI se compose d'un nombre d'investissements très variés, couvrant la construction d'une nouvelle unité de production d'acide sulfurique, la construction de plusieurs unités d'acide phosphorique, des unités d'osmose inverse d'eau de mer pour la production d'eau douce, l'aménagement de décharges contrôlées pour les déchets de la production, des investissements pour la réduction des émissions atmosphériques, pour la réduction de rejet de certains minéraux, pour l'alimentation en gaz naturel en remplaçant le fuel comme carburant et pour la mise à niveau de ses installations de production pour se mettre en conformité avec des normes environnementales.

Ces investissements seront réalisés aux différents sites de production de l'entreprise concentrés autour de Sfax, Skhira et Gabès dans le sud de la Tunisie.

3.3. Parties prenantes

Les parties prenantes de ce projet sont le GCT, le Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, ainsi que le Ministère de l'environnement et du développement durable.

3.4. Risques et hypothèses

Les risques et hypothèses seront clairement définis lors de l'identification du prêt de la BEI.

3.5. Questions transversales

Les thématiques transversales suivantes seront prises en compte par le Projet :

- Environnement et protection des ressources naturelles ;
- Santé et qualité de vie des populations.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Méthode de mise en œuvre

Le programme fera l'objet d'une gestion de type centralisé. Cet appui dont la possibilité est prévue à l'Art. 15 (1) (f) du Règlement IEVP, sera étroitement coordonné et lié au prêt de la BEI. Une convention de financement sera signée avec le Gouvernement tunisien. Etant données les spécificités techniques de l'action de bonification d'intérêt à mener, il est prévu de signer un contrat de subvention avec la Banque Centrale de Tunisie, qui sera responsable de sa mise en œuvre, en accord avec l'Article 168 (1) (f) des modalités d'exécution du Règlement Financier. Le contrat prévoira des activités de contrôle, de vérification et d'évaluation.

4.2. Budget et calendrier

Le projet bénéficiera de la bonification d'intérêt maximale de 3% pour les projets environnementaux financés à l'aide des ressources budgétaires de l'Union européenne. Les coûts de ces investissements sont estimés à 400 millions de dinars tunisiens (230 millions d'Euros). L'opération décrite sera identifiée plus précisément au cours de l'année 2007.

Etant donné qu'une partie des investissements proposés ont un caractère spécifiquement environnemental, tandis que l'autre partie concerne des investissements traditionnels de production, la BEI considère un financement en deux tranches, dont l'une, pour un montant estimé de 40 millions d'Euros, pourrait bénéficier d'une subvention d'intérêt de 10 millions d'Euros, vue la valeur ajoutée spécifique en matière de protection de l'environnement.

La durée opérationnelle à partir de la signature du contrat de financement peut être estimée à 48 mois.

Les investissements qui seront définis à l'issue de l'instruction par la BEI seront détaillés à l'attention des États membres et de la Commission dans le cadre de la présentation au Comité de l'Article 14.

4.3. Procédures de passation de marché et d'octroi de subventions

Tous les contrats qui mettent en œuvre la convention de financement doivent être attribués et exécutés selon les procédures et documents standard définis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des actions extérieures, tel qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure concernée.

4.4. Suivi de l'exécution

La BEI informera la Commission des décisions de son Conseil d'Administration relatives aux opérations à réaliser dans le cadre du présent mandat.

La BEI assurera le suivi de l'exécution du programme de financement en liaison avec le GCT.

4.5. Évaluation et audit

La BEI adressera chaque année à la Commission un rapport sur l'exécution des opérations financées sur les ressources de la Communauté dont elle assure la gestion.

4.6. Communication et visibilité

Une stratégie respectant les principes du manuel de visibilité applicable aux actions extérieures sera préparée par les parties prenantes tunisiennes, incluant le financement de brochures, lettres d'information et annonces de presse.